



RECYCLAGE HABILITATION NON ELECTRICIEN B0-H0

→ Références réglementaires

- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail.
- ✓ Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10
du Code du Travail.
- ✓ Opérations Électriques :
Norme NF C 18-510.

→ Pré-requis

- Aucun en électricité.
- Être capable de comprendre
les instructions de sécurité.

→ Durée

- 1 jour (recyclage).

→ Périodicité

- Recommandée : 3 ans.

→ Nombre de participants

- 12 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau
effaçable.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Local électrique,
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,
- Equipements de protection (exemples : obstacle, protecteur, nappe isolante),
- Outillages, matériels électroportatifs,
- Equipements de protection individuels (formation H0V).

PUBLIC VISE

- **Exécutants** de travaux non électriques, et **Chargés de Chantier** non électriques, antérieurement habilités **B0, H0 ou H0V**, et ayant déjà suivi la formation initiale correspondante. Voir le programme de formation initiale pour le détail du public concerné.

OBJECTIFS

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Modules « Recyclage N° 1 » et « Recyclage N° 2 »

- Nommer les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdits, champ restrictifs de travail, zone de travail, etc.).
 - ↳ Définir et mettre en place la zone de travail.
 - ↳ Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
 - ↳ Faire appliquer les consignes.
 - ↳ Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
 - ↳ Reconnaître les signalisations et les repérages associés.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - ↳ Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
 - ↳ Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - ↳ Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
 - ↳ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

→ Évaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Observation pour l'employeur

Le travailleur doit être habilité selon la nécessité :

Soit B0 - Soit H0 - Soit B0 et H0 - Soit H0V - Soit B0 et H0V

INNOPREV SAS

6, rue du Parc 74100 Annemasse

www.innoprev.com - Tel.: 09.88.99.99.59

Enregistré sous le numéro : 827 402 90 274

SAS au Capital variable de 10000€ - Siret : 79984297600018